



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

recherche

Question écrite n° 97437

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la notion de genre dans la recherche médicale. L'Académie de médecine a récemment indiqué que les différences entre les sexes devaient être prises en compte dans la recherche médicale alors que les femmes ne sont représentées dans les essais cliniques qu'à hauteur de 30 %. Par ailleurs, 30 % des gènes « s'exprimeraient » différemment entre les hommes et les femmes. Plusieurs pays européens ont d'ores et déjà tiré les enseignements de ce constat depuis plusieurs années, en adaptant leur recherche scientifique et leurs stratégies thérapeutiques, prenant ainsi des années d'avance par rapport à d'autres pays. En France, il semblerait qu'on évite soigneusement d'afficher les différences biologiques entre hommes et femmes sous couvert de la parité. Pourtant, les différences entre les sexes peuvent déterminer l'âge d'apparition, la sévérité et l'évolution de diverses maladies. Hommes et femmes ne sont pas égaux face à la maladie et ne peuvent donc l'appréhender, médicalement parlant, de la même manière. Aussi il lui demande quelles sont ses intentions pour intégrer les différences biologiques entre hommes et femmes dans la recherche médicale.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97437

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juillet 2016](#), page 6126

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)